

Ozoir-la-Ferrière, le 5 février 2021

Objet : Renforcement du cadre sanitaire

Chers Parents,

A la date du 1^{er} février 2021, le protocole sanitaire s'est renforcé sur quatre points. Je vous communique ainsi ces mesures qui sont applicables à partir du lundi 8 février.

- **MASQUES**

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés. Nous vous remercions de faire le nécessaire pour vos enfants.

- **REGLES DE DISTANCIATION EN RESTAURATION**

La distanciation physique est fixée à deux mètres, entre classes ou groupes, pendant les temps de restauration.

Cette mesure est prise en considération dans notre mise en place, avec le non brassage des élèves, l'évitement du face à face par l'installation de film plastique au milieu des tables, la désinfection des tables après chaque passage de classe

- **AERATION DES LOCAUX**

Nous appliquons au mieux le renforcement demandé de l'aération des classes et des locaux plusieurs fois par jour au moins 15 minutes, et quelques minutes toutes les heures.

- **GESTION DES CAS CONFIRMES**

En école primaire, les dispositions suivantes s'imposent désormais :

CAS COVID EN MATERNELLE

- L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque.
- L'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical.
- **En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.**
- Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.



CAS COVID EN ELEMENTAIRE (CP > CM2)

- Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.
- Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

CAS AVEC VARIANTS DU VIRUS EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Cette décision est concertée entre l'ARS, le Rectorat, le chef d'établissement et la Préfecture après avoir tenu compte « du nombre de cas de Covid19 confirmés, du nombre de classes et niveaux concernés, et du lien épidémiologique éventuel du/des cas avec un cas confirmé de variant et/ou d'une zone de circulation active de variants. »

Sachant compter sur votre compréhension et votre soutien, je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de mes sentiments dévoués.


Olivier GROS
Chef d'établissement Ecole primaire



Éducation & Culture Sainte-Thérèse

Campus EST (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.64.43.10.00 - Fax 33(0)1.64.43.10.13

Campus OUEST (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutré, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.60.18.51.70 - Fax 33(0)1.60.18.50.48

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - contact@ecst.org - www.ecst.org -    @ecst4u